



PROJET ASSOCIATIF

2 0 2 2 - 2 0 2 7

Réaffirmer ses valeurs et ses finalités, fixer ses orientations pour les années à venir, tel est le grand chantier dans lequel l'Association Médico-Sociale de Provence s'est engagée.

L'Association Médico-Sociale de Provence a la volonté d'inscrire son projet associatif pour les années 2022-2027 dans son histoire, la réalité sociale et économique présente et en devenir, les attentes de son environnement, la dynamique des réseaux auxquels elle appartient, le militantisme de ses administrateurs et le professionnalisme de ses personnels.

Le projet associatif a été revisité par une commission, présenté pour avis au CSE et approuvé par le Conseil d'Administration le 27.09.2021.

SOMMAIRE

Le socle de notre projet	p° 3
Nos convictions	p° 4
Notre mission	p° 5
Nos modalités d'action	p° 6
Les priorités stratégiques et orientations	p° 8
La gouvernance associative	p° 10

ANNEXES

Quelques points d'histoire	p° 12
L'organigramme du Conseil d'Administration	p° 16
L'organigramme de l'association	p° 17
Cartographie des établissements et services de l'AMSP	p° 18

LE SOCLE DE NOTRE PROJET

Ce projet s'inscrit dans une profonde fidélité à l'esprit des fondateurs de l'association, en particulier de Charlotte GRAWITZ, convaincus que **l'éducation et la formation** des hommes et des femmes sont la source du développement de leurs qualités humaines par l'acquisition d'un savoir-être qui devient l'atout primordial de l'intégration familiale, professionnelle et sociale.

Par sa démarche visionnaire, Charlotte Grawitz a su nous transmettre le goût de l'audace afin d'être une association engagée sur de nouveaux projets.



1903-1998

Fondée sur l'altruisme, la solidarité et le respect des règles, **la richesse de l'expérience accumulée** dans la mise en œuvre de ces convictions auprès de plusieurs générations continue de constituer le socle du projet contemporain de l'AMSP.

Nous avons été créés sur l'initiative de personnes dont **la générosité, la fraternité, le caractère visionnaire** et l'activité ont contribué à **la volonté de construire un équilibre social basé sur la justice et l'équité.**

Ces aspects sont fondamentaux pour l'AMSP ; réunis par la volonté commune de mettre en œuvre ce projet, les membres de l'association partagent :

- Une **conception humaniste de la dignité de l'Être humain** fondée sur la tolérance, l'authenticité et la solidarité,
- La **reconnaissance de la singularité de chaque Être humain**, inscrit dans sa propre histoire et respectable dans son identité de citoyen,
- Une respectueuse **neutralité politique, culturelle et confessionnelle.**

NOS CONVICTIONS

Nous partageons la vision d'une société fondée sur le développement de l'individu au sein de groupes où les liens sociaux sont vivants et la solidarité active :

- **L'échange et la réciprocité sont les bases du lien social** qui structure l'organisation de la société.
- **L'intérêt collectif est garanti par la sauvegarde de l'intérêt de chaque individu.**
- **Le désintéressement est un ferment de la vitalité d'une société.**

Les valeurs qui motivent notre action mettent en première place la personne en la considérant actrice de son devenir dans le respect de sa dignité.

Dans une société civile constituée de citoyens, nous portons un projet collectif.

Notre action, par sa non lucrativité et sa production de solidarités contribue à la dynamisation du tissu social. Elle génère du lien car elle est ancrée territorialement auprès des populations et de leurs besoins dans un échange de solidarité.

Nos activités d'utilité sociale nous permettent de revendiquer l'exercice de missions d'intérêt général, en complémentarité des missions de service public exercées par les différents échelons de l'administration publique.

Ce projet est soutenu par la collaboration entre acteurs bénévoles et professionnels qui s'engagent dans une complémentarité féconde. Cette collaboration s'appuie sur une organisation qui recherche la participation de tous les acteurs en respectant les responsabilités de chacun.

Notre projet associatif exprime notre dimension militante.

Il est le point d'ancrage de toutes les activités de l'association.

C'est ce qui nous rend acteurs d'un projet de société solidaire

et pas seulement gestionnaire d'établissements.

NOTRE MISSION

La mission est prioritaire et ne saurait être compromise ou altérée par des exigences liées à une appartenance religieuse, politique ou ethnique.

En référence à la déclaration universelle des droits de l'homme et à la convention internationale des droits de l'enfant, l'association se fixe comme **mission d'utilité sociale d'organiser l'usage de ces droits**. Nous participons ainsi, à notre mesure et à notre place, à leur réaffirmation permanente.

La mise en œuvre de cette mission s'appuie sur les responsabilités liées à **l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté** qui la conduit à jouer un **rôle de corps intermédiaire** entre l'individu et la collectivité : Etat, Collectivités Territoriales ...

Dans ce cadre, elle recherche le **conventionnement de son action** avec les pouvoirs publics dans une démarche de vigilance, de prévention et de protection solidaire, avec le souci d'une **gestion scrupuleuse**, hors de toute tentation d'enrichissement matériel.

Constatant que c'est à l'égard des personnes les plus fragiles que l'usage de ces droits fondamentaux est le plus menacé, c'est vers elles qu'elle oriente son action : **personnes en situation de handicap, enfants et adolescents, personnes en difficulté ...**

Construire avec elles un avenir positif quelles que soient leurs capacités, leur apparence, leur difficulté de relation ou la précarité de leur situation familiale, constitue l'affirmation des droits spécifiques accordés aux plus fragiles et la reconnaissance de leur citoyenneté.

Placer la personne et sa famille au centre des dispositifs d'éducation, de formation, de protection, de soins, d'accompagnement, de travail protégé contribue à les rendre **acteurs de la construction de cet avenir** en organisant la réponse à leurs besoins spécifiques.

La mise en œuvre de ce projet implique une attention permanente de l'association aux évolutions et le souci de l'innovation dans l'adaptation des réponses proposées.

Elle s'appuie également sur la construction de réseaux de partenariat avec des organismes publics ou privés poursuivant des buts semblables ou complémentaires.

Notre action est renforcée par les **liens de conventionnement et de coopération** que nous entretenons avec l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes sociaux et les partenaires sociaux.

Enfin, nous sommes membres actifs du réseau inter-fédératif de notre secteur d'activité au sein de l'URIOPSS PACA et Corse.

NOS MODALITÉS D'ACTION

Nous sommes une association, régie par la loi du 1er juillet 1901, à but non lucratif, porteuse de solidarité auprès de personnes fragiles que nous accompagnons et dont nous pouvons ressentir et exprimer les besoins. Nous revendiquons une reconnaissance de notre place dans le cadre d'un débat sociétal auquel nous estimons devoir contribuer.

Notre association étant gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux, elle apporte une contribution essentielle à la société par la mobilisation de nos ressources, la plus-value de notre engagement, notre capacité d'initiative et d'émergence.

Nos activités se développent dans l'accompagnement, la protection, l'accueil, le soutien, les soins, le développement des personnes qui se trouvent confrontées temporairement ou durablement à des difficultés de vie.

Notre action s'adresse à des publics multiples

- par leur âge : enfant, adolescent, adulte
- par leur culture
- par la diversité de leurs difficultés de vie : déficience intellectuelle, pathologies psychiques, troubles du caractère et du comportement, carences affectives et éducatives ...

Les projets institutionnels de nos établissements et services favorisent :

- l'expression de ces personnes,
- la prise en compte globale et individualisée de leur situation
- la défense de leurs droits dans le souci de la promotion de chacun.

Ces projets globaux se déclinent, en fonction des besoins de chacune des personnes accueillies,

- en solutions d'accueil : temporaire ou permanent, alterné ou séquentiel, de jour, en semi-internat ou en internat
- en activités diversifiées : formation, sports, apprentissage et exercice professionnel, activités artistiques et culturelles, soins
- en démarches d'insertion : scolaire, professionnelle, sociale, culturelle et de loisirs.

Nous participons également à la prise en compte de leurs besoins

- en nous associant avec des partenaires pour construire des réponses innovantes et diversifiées,
- en nous regroupant avec des confrères pour mieux articuler et coordonner nos réponses,
- en développant la compétence et les capacités d'innovation de nos salariés,
- en participant activement à la formation des futurs professionnels du secteur médico-social par l'accueil de stagiaires dans les établissements,
- en animant et soutenant la participation des usagers et de leurs familles au sein des instances de concertation (Conseil de la Vie Sociale, Conseil de la Vie Institutionnelle ...).

La révision des politiques publiques, les modalités de programmation par appel à projet, les démarches d'évaluation interne et externe, les nouvelles agences autour de l'efficience et de la performance, nécessitent un renforcement de la fonction pilotage du projet associatif au service d'une stratégie toujours plus adaptée aux besoins des usagers et aux politiques publiques.

Pour l'AMSP, la volonté d'être efficiente permet de garantir le meilleur usage des financements publics et de contribuer à la pérennisation d'un système solidaire.

Dans ce cadre, l'AMSP poursuivant l'évolution de son organisation, a signé une convention en 2017 avec Formation et Métier, qui a abouti en 2021 à la création d'un Siège Inter Associatif, rendant effective la mutualisation des services RH, informatique et de gestion.

Toute personne (bénévole, professionnel, usager) impliquée dans les missions et finalités de l'association est engagée à pratiquer une respectueuse neutralité politique, culturelle et confessionnelle, consistant
à partager nos valeurs,
à ne pas faire de prosélytisme,
et à ne pas faire de ségrégation ni de discrimination.

LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET ORIENTATIONS

UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION PARTICIPATIVE

Les orientations et les axes de développement, ci-dessous, sont issus :

- Des choix stratégiques déterminés par le Conseil d'Administration
- De la collaboration avec les directeurs des établissements
- De la prise en compte de la parole des salariés et des représentants du personnel
- De la prise en compte des interpellations des partenaires
- De la prise en compte des avis consultatifs des Conseils de la vie sociale des établissements
- Des évolutions sociétales et législatives.

Un groupe de travail s'est constitué au niveau du Conseil d'Administration.

Des réunions de travail ont été programmées en 2020 afin de définir un plan stratégique associatif.

Ce plan est en cela un plan stratégique associatif et non un plan stratégique qui serait propre à une direction générale d'association. De plus, la vie associative est directement impliquée par une telle transversalité.

Les domaines d'actions transverses proposés sont :

- 1. La Vie associative**
- 2. La Qualité, le Développement et la Communication**
- 3. Les Ressources Humaines, les Compétences et l'Organisation**
- 4. L'Économie, la Finance et le Patrimoine**
- 5. Les Systèmes d'Information**

Ces axes de progrès sont ou seront traduits en programme d'actions. Ils trouveront toute leur forme et leur spécificité à travers leur déclinaison au sein des projets d'établissements.

La Vie associative

- ⇒ Identifier les enjeux sociétaux et porter politiquement les positions associatives
- ⇒ Participer au développement social des territoires
- ⇒ Enrichir et dynamiser la vie associative développer une culture d'appartenance

La Qualité, le Développement et la Communication

- ⇒ Développer et adapter l'offre, les missions et les pratiques pour répondre aux nouveaux besoins sociaux et aux nouvelles attentes
- ⇒ Favoriser l'inclusion avec un accompagnement centré sur les territoires de proximité et leurs ressources
- ⇒ Proposer un accompagnement au plus près des besoins de chacun, en lien avec l'ensemble des partenaires impliqués
- ⇒ Promouvoir les droits des personnes, leur participation active et valoriser leurs compétences
- ⇒ Poursuivre l'intégration de la politique qualité, de la gestion des risques et de la protection des données à caractère personnel
- ⇒ Poursuivre la politique de communication interne et externe

Les Ressources Humaines, les Compétences et l'Organisation

- ⇒ Accompagner les professionnels dans l'évolution des prises en charges et des accompagnements
- ⇒ Accompagner les parcours professionnels dans une responsabilité partagée
- ⇒ Promouvoir, expérimenter de nouvelles modalités d'organisation du travail afin de favoriser et valoriser l'intelligence collective et l'innovation
- ⇒ Promouvoir la participation active de tous
- ⇒ Promouvoir la qualité de vie et le bien-être au travail

L'Économie, la Finance et le Patrimoine

- ⇒ Assurer la pérennité et le développement des activités et de l'association
- ⇒ Mieux structurer et rendre plus lisible la politique patrimoniale associative
- ⇒ Définir et mettre en œuvre une politique de développement durable dans sa dimension environnementale
- ⇒ Définir une politique d'achat associative

Les Systèmes d'Information

- ⇒ Anticiper les évolutions numériques, de l'intelligence artificielle et des technosciences
- ⇒ Intégrer les outils du numérique au quotidien
- ⇒ Développer une culture de la prévention / gestion des risques et intégrer le développement durable
- ⇒ Se donner les moyens d'atteindre les objectifs propres aux systèmes d'information

LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

L'association assume ses responsabilités d'éthique, d'employeur et de gestionnaire. Elle articule ces fonctions dans une organisation susceptible de répondre aux besoins et d'accompagner les évolutions.

L'association conduit une mission d'utilité sociale et d'intérêt général ; elle agit par convention avec le service public (Agence Régionale de Santé, Conseil Départemental, ...). C'est une personne morale qui affirme son attachement au statut associatif et au caractère Privé Non Lucratif de son œuvre et de son identité.

Acteur des politiques sociales et de l'action sociale territoriale, elle participe à la régulation sociale et à la solidarité au sein de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

L'association veille à l'unité institutionnelle et garantit l'exécution des missions qu'elle s'est fixées pour objectifs.

L'association entend rester une organisation à taille humaine, capable de développements plus qualitatifs que quantitatifs. Elle se veut à l'écoute des problèmes sociaux et médico-sociaux, à travers une culture en réseaux et de communication externe.

- ◇ Une assemblée générale constituée des membres de l'association valide les choix et les orientations du conseil d'administration. Lors de cette assemblée sont invités les représentants du personnel et représentants des familles et des usagers.
- ◇ Le conseil d'administration se réunit mensuellement.
- ◇ Le président de l'association est responsable de tous les actes de l'association. Il la représente en toute occasion, conformément aux statuts.
- ◇ Le bureau, composé du Président, Vice-Président, Secrétaire, Trésorier, et conseillers détermine les orientations stratégiques de l'association avec le Directeur Général. Il prépare les assemblées ordinaires et extraordinaires, les conseils d'administration. Il soutient les responsabilités du président aux côtés du directeur général de l'association.
- ◇ Les membres du conseil d'administration examinent les propositions émises par le Bureau, donnent leur avis et votent.

- ◇ Des commissions sectorielles peuvent être mises en œuvre, sous la responsabilité d'un administrateur , afin d'accompagner le travail du bureau et du conseil d'administration à savoir :
 - commission financière
 - commission patrimoine
 - commission communication
 - commission fonds et subventions
 - commission éthique
 - commission juridique
 - commission RSE
 - ...

- ◇ Il est prévu des administrateurs délégués par Direction d'Établissement. L' administrateur délégué est à l'écoute du directeur d'établissement et se tient au courant de l'activité des structures. Il n'a pas autorité sur le directeur. Il représente l'association au CVS, auprès des associations des usagers et de leurs familles.

- ◇ Les membres bénévoles de l'association interviennent dans les activités associatives et assurent des missions et des représentations externes décidées par l'association.

- ◇ Le directeur général de l'association est chargé de la mise en œuvre du projet et de la politique générale de l'association décidée en CA.

- ◇ Les directeurs des établissements ont des délégations de pouvoir écrites de la part du Directeur Général.

- ◇ Le DUD (Document Unique de Délégation) récapitule les délégations de pouvoir.

ANNEXES

QUELQUES POINTS D'HISTOIRE ...

1954

Le **Centre Provençal d'Enseignement Ménager** créé par Mademoiselle Charlotte GRAWITZ dans les années 1930 décide sa dissolution pour donner naissance à trois associations qui prennent chacune en charge un secteur de ses activités :

"Provence Formation», l'enseignement professionnel

"La Cadenelle" la formation des monitrices d'enseignement ménager

et " Institut médico-pédagogique de Provence" les deux établissements qui accueillent des jeunes filles en difficulté.

L'assemblée générale constitutive de l'"IMP de Provence" se tient le 13 décembre 1954 et Monsieur Guy BONNASSE en est le premier président.

1955 - 1965

Les activités de l'association se développent dans les deux établissements du Boulevard de Maillane (**Le Rouet**) et de Château Gombert (**La Parade**) et participent à l'essor de l'action sociale et médico-sociale associative de l'époque. Au sein de l'établissement du boulevard de Maillane est créé un atelier de production et de distribution de travail à domicile pour des jeunes adultes qui préfigure ce que sera le travail protégé.

1970

En octobre, ouverture d'un nouvel établissement à Saint Joseph, "**Les Chalets**" dans des locaux mis à disposition par l'Œuvre Anti Tuberculeuse qui n'en avait plus l'usage pour ses propres activités. Cet établissement, de même profil que ceux du Rouet et de La Parade, répond à des besoins qui se révèlent dans les quartiers défavorisés du Nord de Marseille.

1975

La préparation de la loi du 30 juin 1975, amène le Président Valéry BARATIER (en fonction depuis la fin des années 60) à proposer une réforme des statuts de l'association et un changement de dénomination en celle que l'on connaît aujourd'hui : **ASSOCIATION MEDICO – SOCIALE de PROVENCE**. Ces modifications sont ratifiées en Assemblée Générale le 23 avril 1975 et sont publiées au JO du 15 mai 1975.

1976

L'atelier de production du boulevard de Maillane accueillant des adultes (devenu **CAT du Rouet**) prend une autonomie complète et s'installe dans ses propres locaux rue Liandier.

1984

La réduction de la capacité d'accueil de l'IME La Parade (de 60 à 36 places) permet la création d'un nouveau CAT de 30 places (capacité portée à 40 en 1992).

1989

Après 35 années de fidélité à l'association dont 20 en qualité de président, Valéry BARATIER transmet cette présidence à Claude P. FAVRE.

1994

En mars, en raison du décès de Claude P. FAVRE, Sylvaine PITTION est élue présidente.

1995

Répondant à la sollicitation de l'association gestionnaire de la **Maison d'Enfants "La Reynarde"**, celle-ci est intégrée au sein de l'AMSP en début d'année.

QUELQUES POINTS D'HISTOIRE

1998

Après plusieurs années d'obstination, l'association obtient l'autorisation de créer le **Foyer de Vie l'Astrée pour adultes** qui ouvrira fin août 2000 dans des locaux neufs à Saint Barthélémy.

2000

En juin, lors de l'assemblée générale, **Charles BARATIER** est élu Président.

2001

L'IME du Rouet quitte le boulevard de Maillane et devient **l'IME Valbrise** en s'installant dans ses propres locaux dans le quartier La Pomme – Les Caillols.

2002

Après 26 ans, le **CAT Le Rouet** quitte la rue Liandier et s'installe dans le Parc d'Activités de l'Aumône à Aubagne dans des locaux plus fonctionnels pour ses activités ce qui lui permet de porter sa capacité d'accueil de 70 à 80 adultes.

2003

La capacité d'accueil du **CAT La Parade** est portée à 50 adultes.

2005

Cinquantenaire de la création de l'association.

2006

Agrément du siège de l'association.

2007

Répondant à la sollicitation de l'association gestionnaire de l' **IME "La Marsiale"**, celui-ci est intégré au sein de l'AMSP en septembre.

2008

En septembre, création d'un **SESSAD** rattaché à l'IME VALBRISE.
Signature du C.P.O.M. 2008-2013 (avec l'A.R.S.)

2009

En octobre, création du **SESSAD « Le chemin »** rattaché à l'IME LES CHALETS.

2010

Fusion administrative des deux ESAT.

2012

Extension du Foyer de Vie l'Astrée : accueil de personnes traumatisées crâniennes.

2014

Création du Sessad Esperanza.
Réalisation de l'évaluation externe.

2015

Extension de places du SESSAD Valbrise et SESSAD Le Chemin.
Extension de l'IME La Marsiale : Accueil de jour pour artistes sur le site Esperanza.
Déménagement du site La Parade de l'ESAT vers le nouveau site de La Fourragère.

QUELQUES POINTS D'HISTOIRE

2016

Révision du projet associatif 2016-2021.

2017

Signature d'une convention de partenariat avec Formation et Métier.
Transformation d'une unité de vie de la Reynarde pour accueillir 10 enfants de 18 mois à 36 mois.
Renouvellement du CPOM ARS pour 2018-2021.

2018

Ouverture de la MECS sur le site de l'Arbois (30 places).
Autorisation du CD13 pour l'extension de faible capacité du Foyer de Vie l'Astrée.

2019

Ouverture de l'UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme) à l'école de la Blancarde.

2020

Reprise du Centre Escat - boulevard Périer.
Intégration de l'accueil de jour Handestau - site Estaque au Foyer de Vie l'Astrée

2021

Création d'un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) pour la création d'un siège inter-associatif avec Formation et Métier

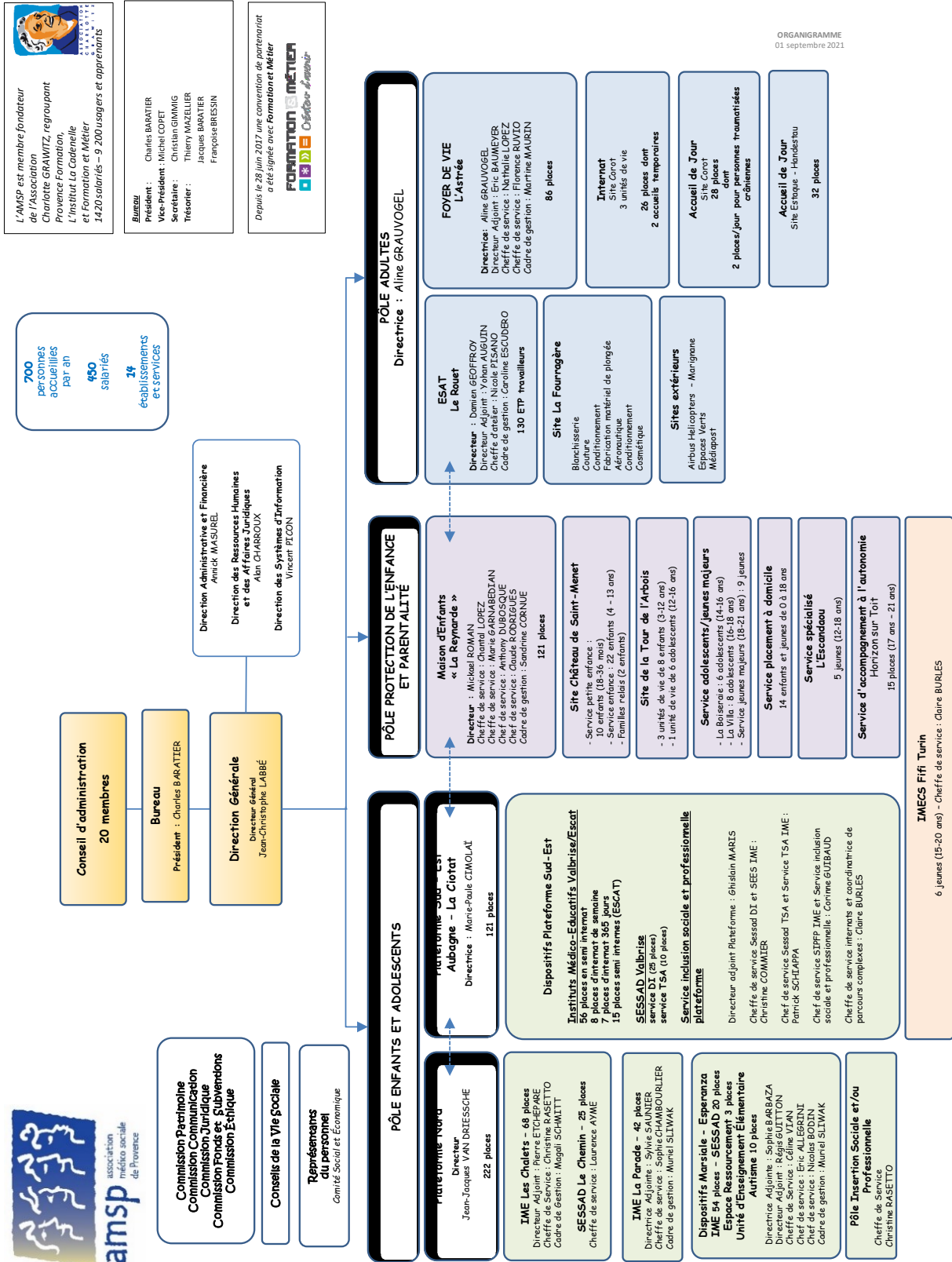
Ouverture de l'I-MECS Fifi Turin 6 places pour jeunes avec double notification (Protection de l'enfance et Handicap)

Extension de 15 places à la MECS pour accompagner des jeunes entre 17 et 21 ans - service « Horizon sur toit »

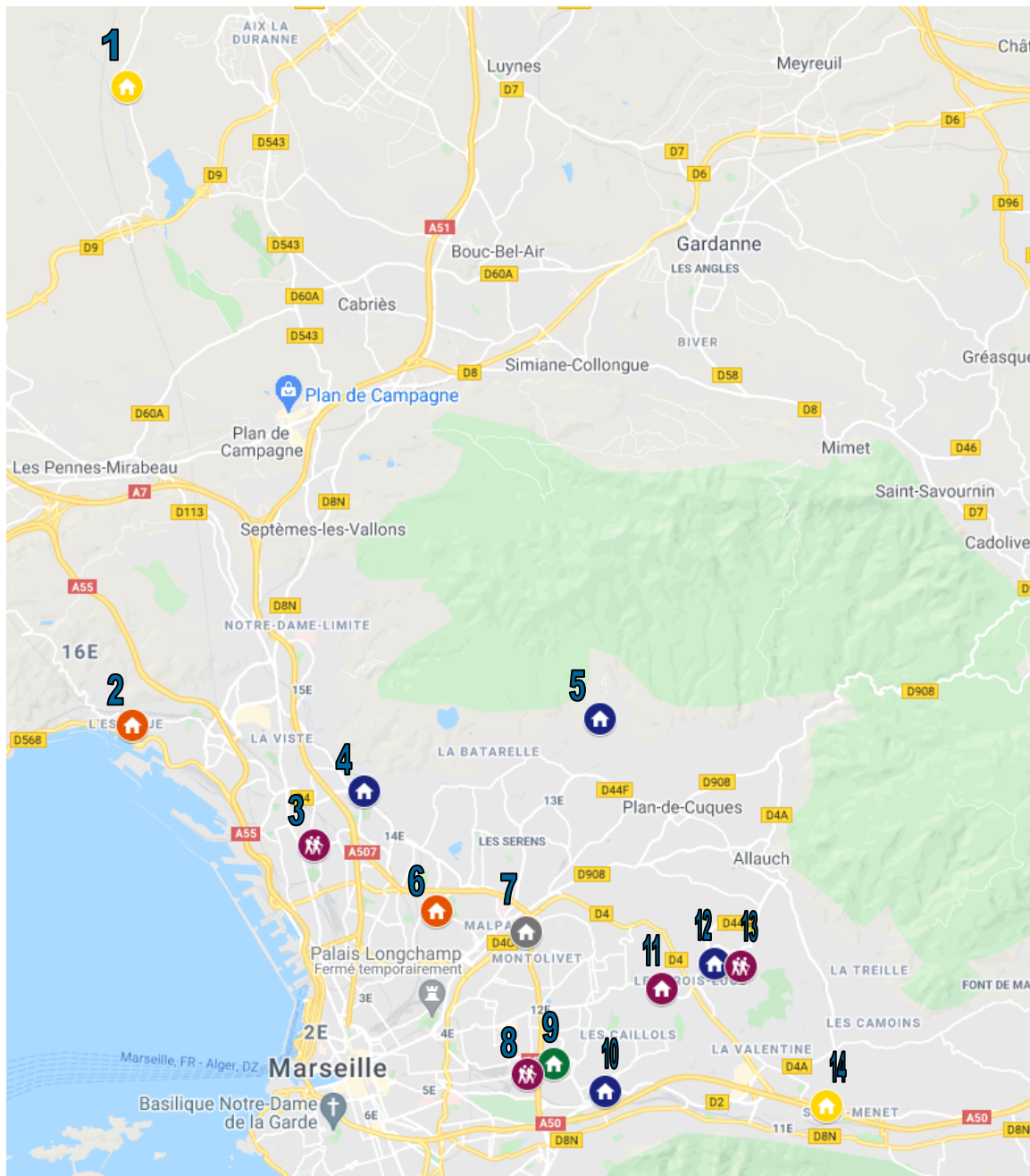
L'ORGANIGRAMME DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Instances																																																																																																																					
	Bureau	Conseil d'Administration																																																																																																																				
ANGELICA P.																																																																																																																						
BARATIER C.	PRÉS																																																																																																																					
BARATIER J.																																																																																																																						
BRESSIN F.																																																																																																																						
COMOY B.																																																																																																																						
COPET M.					VICE-PR																																																																																																																	
DE LUCA C.																																																																																																																						
GIMMIG C.						SECR																																																																																																																
LE MOINE C.																																																																																																																						
LOUIS M.																																																																																																																						
MAZELLIER T.																																																																																																																						
MEYRIGNAC M.																																																																																																																						
MORENO M.																																																																																																																						
RECEVEUR J.																																																																																																																						
ROCHAS J.																																																																																																																						
SINITZKI J.M.																																																																																																																						
TIMON-DAVID P.																																																																																																																						
WILLEMSE L.																																																																																																																						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Commissions</th> <th colspan="14">Pôle Adultes</th> </tr> <tr> <th>MECS La Reynarde</th> <th>ESAT</th> <th>Foyer de vie l'Astrée</th> <th colspan="11"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Commission Patrimoine</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commission Communication</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commission Juridique</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Comité Ethique</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commission fonds et subventions</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>														Commissions	Pôle Adultes														MECS La Reynarde	ESAT	Foyer de vie l'Astrée												Commission Patrimoine															Commission Communication															Commission Juridique															Comité Ethique															Commission fonds et subventions														
Commissions	Pôle Adultes																																																																																																																					
	MECS La Reynarde	ESAT	Foyer de vie l'Astrée																																																																																																																			
Commission Patrimoine																																																																																																																						
Commission Communication																																																																																																																						
Commission Juridique																																																																																																																						
Comité Ethique																																																																																																																						
Commission fonds et subventions																																																																																																																						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Plateforme Sud-Est</th> <th colspan="14">Plateforme Nord</th> </tr> <tr> <th>IME Les Chalets</th> <th>Sessad Le Chemin</th> <th>IME La Parade</th> <th>IME La Marsiale</th> <th>SESSAD Esperanza</th> <th>IME Valbrise</th> <th>SESSAD Valbrise</th> <th>CENTRE Escat</th> <th>ESAT</th> <th>Foyer de vie l'Astrée</th> <th colspan="4"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>														Plateforme Sud-Est	Plateforme Nord														IME Les Chalets	Sessad Le Chemin	IME La Parade	IME La Marsiale	SESSAD Esperanza	IME Valbrise	SESSAD Valbrise	CENTRE Escat	ESAT	Foyer de vie l'Astrée																																																																															
Plateforme Sud-Est	Plateforme Nord																																																																																																																					
	IME Les Chalets	Sessad Le Chemin	IME La Parade	IME La Marsiale	SESSAD Esperanza	IME Valbrise	SESSAD Valbrise	CENTRE Escat	ESAT	Foyer de vie l'Astrée																																																																																																												
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Représentation</th> <th colspan="14">Commissions</th> </tr> <tr> <th>Commission Patrimoine</th> <th>Commission Communication</th> <th>Commission Juridique</th> <th>Comité Ethique</th> <th>Commission fonds et subventions</th> <th colspan="9"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>														Représentation	Commissions														Commission Patrimoine	Commission Communication	Commission Juridique	Comité Ethique	Commission fonds et subventions																																																																																				
Représentation	Commissions																																																																																																																					
	Commission Patrimoine	Commission Communication	Commission Juridique	Comité Ethique	Commission fonds et subventions																																																																																																																	

L'ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION



CARTOGRAPHIE DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'AMSP



- | | |
|--|---|
| <p>1. MECS LA REYNARDE Site de la Tour d'Arbois
3395 Route de la Tour d'Arbois 13100 Aix-en-Provence</p> <p>2. FOYER DE VIE L'ASTREE Accueil de Jour Site de l'Estaque
21 allée Sacoman 13016 Marseille</p> <p>3. SESSAD LE CHEMIN
99 avenue des Aygalades 13015 Marseille</p> <p>4. IME LES CHALETs
33 chemin de Fontainieu 13014 Marseille</p> <p>5. IME LA PARADE
Rue de la Parade Château Gombert 13013 Marseille</p> <p>6. FOYER DE VIE L'ASTREE
231 avenue Corot 13014 Marseille</p> | <p>7. SIEGE SOCIAL
6 Bd Gueidon 13013 Marseille</p> <p>8 et 9. SESSAD VALBRISE et ESAT LE ROUET
54 rue Gaston de Flotte 13012 Marseille</p> <p>10. IME VALBRISE
1 bd de la Pomme 13011 Marseille</p> <p>11. ACCUEIL DE JOUR ESPERANZA
129 rue Fernandel 13012 Marseille</p> <p>12 et 13. IME LA MARSIALE et SESSAD ESPERANZA
80 route d'Enco de Botte 13012 Marseille</p> <p>14. MECS LA REYNARDE Site de Saint Menet
Avenue de Saint Menet 13011 Marseille</p> |
|--|---|

LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION

Agence Régionale de Santé Paca

Conseil Départemental 13

MDPH

Ville de Marseille

Éducation Nationale

CPAM

CAF

Association Charlotte GRAWITZ :

(Formation et Métier, Provence Formation,

Institut Cadenelle Marseille Provence)

URIOPSS

NEXEM

COOPSOC

Le Collège Coopératif

Pôle Emploi

Les Argonautes

Association AVENIR

Association des Parents des Résidents du Foyer de l'Astrée

Association Parcours Handicap 13

Collectif Sud

Tous les établissements sociaux et médico-sociaux

concourant à la continuité des parcours

Hôpital Valvert

Clinique Bonneveine

EPHAD Saint Barthélémy

L'œuvre Antituberculeuse

MAIF

Crédit Coopératif

Société Générale

Caisse d'Épargne

Banque Rothschild Martin Maurel

La fondation la Bonne Jeanne

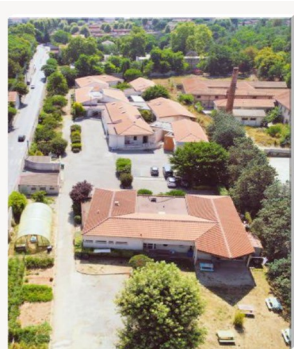
Clubs services (Lions Club, Rotary, Kiwanis, ...)



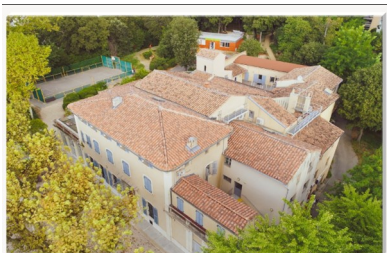
IME Les Chalets



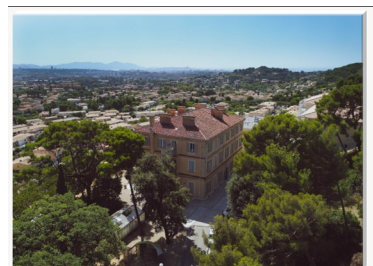
IME La Marsiale



Foyer de vie l'Astrée



IME Valbrise



IME La Parade



MECS La Reynarde - St Menet



ESAT Le Rouet



MECS La Reynarde - Arbois



Siège social

Crédits photos : collection de l'AMSP

Association gestionnaire d'établissements sociaux et médico-sociaux depuis 1954
www.amsp.fr